

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

L'An deux mil seize le vingt-quatre mars à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 03 2016

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – M JOLY Jean-Pierre - M NERON Julien - Mme CANEL Monique – Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan - M ASTIER Sabin

Absent excusé : M BRUCHON Fabrice -

Secrétaire de Séance : M VALLA Max

1 – présentations des comptes administratifs et de gestion 2015

M VALLA présente les comptes 2015 du CCAS, de l'Eau et Assainissement et de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

a) CCAS

excédent reporté : + 891,50 €

Dépenses : 2 102,00 €

recettes : 2 311,50 €

Excédent de clôture : + 1 101,00 €

b) EAU et ASSAINISSEMENT

section de fonctionnement

excédent reporté : + 31 624,17 €

dépenses : 103 161,19 €

recettes : 198 908,06 €

Excédent de clôture + 127 371,04 €

Section d'investissement

déficit reporté - 54 539,11 €

dépenses: 28 540,62 €

recettes : 168 547,41 €

Excédent de clôture + 85 467,68 €

c) COMMUNE

section de fonctionnement

excédent reporté : + 91 264,77 €

dépenses : 332 816,79 €

recettes : 425 274,10 €

Excédent de clôture : + 183 722,08 €

section d'investissement

excédent reporté : + 198 927,39 €

dépenses : 259 722,80 €

recettes : 49 620,00 €

Déficit de clôture - 11 175,41 €

Les comptes administratifs 2015 correspondent aux comptes de gestion 2015 à la trésorerie.

2 – Orientations budgétaires pour 2016

M Le Maire présente les orientations pour les budgets 2016.
Il évoque les investissements.

Pour le budget de l'eau et de l'assainissement :

- il faut poursuivre les travaux consécutifs à la réalisation de la station d'épuration : la mise séparatif du village (étude)
- la rénovation du réservoir en eau potable du village

Pour le budget de la commune :

- achat d'un défibrillateur,
- rénovation mur route de Nas,
- aménagement de l'étage du multi-services,
- rénovation du monument aux morts
- rénovation des toilettes publiques,
- travaux dans l'église (électricité et escalier),
- toiture temple,
- enfouissement des réseaux électricité et telecom à Sapeille (avant goudronnage)
- étude rénovation salle polyvalente
- mobilier mairie
- ...

L'ensemble du conseil municipal est invité à étudier les CG, CA et les budgets 2016 pour le 8 avril 2016.

3 – intervention école de musique pour les élèves de l'école (2016/2017)

Mme ALIBERT Bérengère, directrice de l'école, sollicite une participation pour l'intervention d'un professionnel de la musique. Cette intervention est faite par un musicien-intervenant employé par le syndicat mixte. Une convention entre l'école, la mairie et le syndicat mixte du conservatoire musique et danse de l'Ardèche doit être établit. Le coût financier s'élève à 938,00€ dont participation de 60 % mairie et 40 % conseil général pour 15 séances.

M Le Maire rappelle que l'état incite les collectivités a réduire leurs dépenses de fonctionnement et que la baisse de la DGF se poursuit inexorablement. Dans ce contexte, il propose que l'OGEC participe pour 20 % soit 187,60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Autorise M. Le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse,
sollicite une participation de 20 % soit 187,60 € directement avec l'OGEC (a déduire de la participation 2016/2017)
et inscrit la participation de 562,80 € soit 60% auBP 2017.

4 – multi-services

Concernant l'utilisation de l'étage du multi-services, il convient de sécuriser les parties épicerie, poste et bar pour pouvoir utiliser l'escalier en dehors des heures d'ouverture du multi-services.

Les devis concernant la mise en place de rideaux métalliques ont été établis par les entreprises sollicitées.

Après étude des différents devis reçus : entreprises Storefer, Martel et atelier cornu frères.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,
accepte le devis de l'entreprise FERRONNERIE MARTEL pour 1 636 € HT
et dit que les crédits sont inscrits au budget**

Il faut contacter un entrepreneur pour les peintures.

5 – DIVERS

M Valla travaille sur la mise à jour des chemins ruraux au cadastre. Il présente les différents endroits concernés.

Il est nécessaire selon les cas de faire intervenir un géomètre.

Il faut faire des actes administratifs pour régulariser, Mme Richard est contacté pour réaliser ces actes.

Voir feuille jointe.

Prochain conseil est fixé au 8 avril 2016

La Séance est levée à 22h30